



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS

VISITE GÉNÉRALE DES PROPRIÉTÉS

MAINTIEN DE L'EXACTITUDE DES DONNÉES D'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS est par la présente donné à tous les résidents que la Ville de Deux-Montagnes a autorisé les évaluateurs de « La Société d'Analyse Immobilière D.M. inc. » à effectuer la visite de toutes les propriétés situées sur son territoire afin de s'assurer de l'exactitude des données d'évaluation foncière de chaque unité d'évaluation, et ce, conformément à l'article 36.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Les évaluateurs visiteront les propriétés à partir d'avril 2019, du lundi au samedi, entre 9h et 20h.

En vertu des articles 15 à 18 de la Loi sur la fiscalité municipale, il est de votre devoir de donner au représentant de la firme d'évaluation l'accès à votre propriété et de répondre aux questions posées lors de cette visite.

Les évaluateurs de « La société d'Analyse Immobilière D.M. inc. » sont détenteurs d'une carte d'identité avec photo ainsi que d'une lettre dûment signée par le greffier de la Ville de Deux-Montagnes. De plus, les voitures de la firme seront identifiées avec des affiches.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec le service de l'évaluation et taxation, au numéro (450) 473-2796.

Deux-Montagnes, le 12 avril 2019.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques